



# South Africa - Kruger Park Tours

13 jours / 10 nuits

*Rêve, Safari & Nature*

1.312 miles - 2.110 km de pur bonheur

Et si vous combiniez, votre passion des voyages à moto et l'incroyable richesse des réserves animales de l'Afrique du Sud ! Considéré comme le plus grand parc d'Afrique, le Kruger National Park sert d'habitat naturel à la faune africaine mais aussi au légendaire « Big Five » : le lion, l'éléphant, le rhinocéros, le léopard et le buffle, que vous pourrez approcher et voir « grandeur nature » tout en découvrant des paysages aussi variés que grandioses et une culture époustouflante.



- Johannesburg
- La Route des Cycas
- Klein Drakensberg
- Route Panoramique  
(Blyde River Canyon, The Three Rondavels, Bourke's Luck Potholes, God's Window)
- Safari au Kruger Park
- Big Five
- Le Royaume du Swaziland
- Safari à Hluhluwe
- Réserves de St Lucia
- Route des Batailles



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION SARL 8.000 €  
[www.american-motors-travel.fr](http://www.american-motors-travel.fr) – [info@amtpromotion.fr](mailto:info@amtpromotion.fr)

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z





## Programme

### JOUR 1

#### PARIS CDG > JOHANNESBURG

- Convocation des participants à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle
- Envol à destination de Johannesburg.
- Dîner et nuit à bord.

### JOUR 2

#### JOHANNESBURG > SANDTON > WITBANK

111 miles / 178 Km

Hôtel « Protea Hotel Highveld »  
à Witbank (Emalahleni)



- Après le petit déjeuner à bord, arrivée à **Johannesburg**.
- Récupération de vos bagages et accueil par votre accompagnateur francophone.
- Transfert chez **Harley-Davidson à Sandton** (env 25 km), et prise des motos
- Déjeuner sur place (en option).
- Briefing et vérification du parcours ainsi que les consignes de sécurité avant le départ vers le **Mpumalanga**.
- Direction **Witbank** situé en haut du plateau **Highveld** avec ses stands agricoles et des villages culturels fascinants vendant l'artisanat local.
- Il vous sera possible de visiter l'**Ezemvelo Nature Reserve** (environ 40 km) et/ou **Loskop Dam Nature Reserve** (97 km).
- Dîner à l'Hotel.

### JOUR 3

#### WITBANK > LA ROUTE DES CYCAS > WATERVAL BOVEN

90 miles / 145 Km

Hôtel « Bergwaters Eco Lodge  
& Spa » à Waterval Boven  
(Emgwenya)



- Petit déjeuner à l'hôtel.
- La route des **Cycas** jusqu'à **Belfast**, sera l'occasion de rencontrer les *amaNdebele* qui décorent leurs maisons et costumes de fascinants dessins géométriques et vous aurez peut être le privilège de voir des *cycas* de l'espèce des *lanatus* : une espèce très ancienne.
- Direction **Waterval Boven**, blotti dans les montagnes **Klein Drakensberg** : petite ville riche de sites historiques (et archéologiques) avec des constructions qui ont appartenu anciennement au **NZASM** (Netherlands-South African Railway Company) et sont maintenant proclamés : monuments nationaux.
- Déjeuner libre en cours de route.
- Visite du vieux **Tunnel** et « **Five Arch Bridge** »
- Dîner et logement **Bergwaters Eco Lodge & Spa** où vous pourrez profiter d'une promenade relaxante dans le jardin tranquille ou le long des eaux claires du cours d'eau de **Joubert**, qui possède des charmantes mares entre les rochers isolés.
- Pour ceux qui au contraire préféreront une activité plus énergique, un court de tennis, squash, piscine ou gravir la montagne donnant sur « **Elands River** » vous offrant ainsi une vue magnifique sur le Lodge, vous seront proposés sur place.



## JOUR 4

106 miles / 170 Km

Hôtel « Numbi and Garden Suites » à Hazyview

## WATERVAL BOVEN > HAZYVIEW






-  Petit déjeuner à l'hôtel.
-  Départ vers **Hazyview**, en poursuivant avec le **massif du Klein Drakensberg** qui s'étend sur 300 km et atteint 2000 m d'altitude, et qui sera pendant quelques étapes encore un décor aux paysages saisissants. Très peu peuplé, la région procure une ambiance de sérénité à l'état pur grâce entre autre, à sa traversée d'immenses forêts d'eucalyptus, des champs de bananiers et de noix de macadamia.  
Bénéficiant d'un microclimat, qui permet également la culture d'oranges, mangues, papayes etc. cette étape sera sans aucun doute une **halte culinaire** !
-  Déjeuner libre en cours de route,
-  Arrivée à **Hazyview** la grande ville la plus proche des 3 portes d'entrées du sud du **Parc National Kruger** où nous commencerons par le sud.

## JOUR 5

Hôtel « Numbi and Garden Suites » à Hazyview



## HAZYVIEW > SAFARI 4X4 AU KRUGER PARK > HAZYVIEW

-  Petit déjeuner à l'hôtel.
-  Tôt le matin départ pour un **safari en 4x4 au Kruger National Park**. Au nord-est, entre le **massif du Drakensberg** et la frontière du **Mozambique**, s'étend l'immensité du **Kruger National Park**. Le parc s'étend sur 350 km du nord au sud et 60 km d'est en ouest (ce qui représente à peu près la taille du Pays de Galles). Ce parc mythique comporte un nombre impressionnant d'espèces : 147 mammifères, 507 espèces d'oiseaux, 114 espèces de reptiles, 34 espèces d'amphibiens, 49 espèces de poissons et 336 espèces d'arbres ! Le parc se découpe, grosso modo en trois parties :
  - **Le sud** : dont la capitale est **Skukuza** est la partie la plus fréquentée par les lions et les rhinos.
  - **Le centre** : bien pourvu en faune avec notamment : **lions, hyènes, chacals** et beaucoup plus de chances de voir le rare **lycaon**.
  - **Le nord** : plus sauvage avec pas mal de collines et de forêts autour de **Punda Maria** c'est le royaume **des éléphants et des buffles**.
-  Partons donc sur la piste du redoutable « **Big five** » : **Eléphant, lion, buffle, rhinocéros et léopard**, qui peuplent ce parc. **Un safari à jamais gravé dans votre mémoire !**
-  Déjeuner libre pendant le safari.
-  Retour et dîner à l'hôtel.





## JOUR 6

155 miles / 250 Km

Hôtel « Numbi and Garden Suites » à Hazyview



## HAZYVIEW > ROUTE PANORAMIQUE > HAZYVIEW

-  Petit déjeuner à l'hôtel.
-  Nous vous proposons, en cette sixième journée : « **The Panorama** », la **route panoramique** qui traverse cette région, semble avoir été **spécialement tracée pour les motards**.
-  Départ tôt le matin vers **Acornhoek**, puis **Blydepoort** avec le col **Abel Erasmus**.
-  Empruntons ensuite, la **route des cascades** (**Berlins Falls, Lisbon Falls, Mac Mac Falls etc ...**) avec le même enchantement des paysages ouverts rythmés par de



nombreuses chutes d'eau et des points de vue splendides.

🚗 Avec un panorama superbe bordé de **montagnes vertigineuses** sur les deux cotés, des **falaises abruptes** recouvertes de lichens avec toutes les nuances de vert qui nous mènera à l'entrée du tunnel J.G Strijdom, et qui sera l'occasion de chiner au marché d'artisanat présent aux deux entrées avant d'arrivée :

- **Blyde River Canyon** : troisième plus grand canyon du monde (profond de 600 à 800 m, et qui tout au long du parcours de 25 km, offre de prodigieux points de vue).

- « **Bourke's Luke Potholes** » : spectaculaires « marmites de géants » creusées par le torrent à la jonction des rivières *Blyde* et *Treur*.

- Puis « **The Three Rondavels** », l'un des **panoramas mythiques** du coin qui est la **synthèse du Grand Canyon et du Vercors** : ces « trois cases africaines » tombent sur 600 m en falaise, sur des parois couvertes d'une dense végétation.

🚗 Possibilité de déjeuner à **Graskop** au « **Loco Pub Grill** » en passant par la route magnifique à l'ombre du **mont Sheba** qui franchit « *Robber's Pass* ».

🚗 Puis par une route superbe aux paysages amples et verdoyants, étape dans un véritable Eden : **Pilgrim's Rest**, ancienne ville minière, classée **monument historique**. L'occasion d'être initié aux secrets de l'or et de **vivre une expérience unique** dans un **décor tout aussi unique**.

🚗 Diner à l'hôtel.

## JOUR 7

134 miles / 215 Km

Hôtel « **Royal Swazi Spa** » à Mbabane



## HAZYVIEW > LE ROYAUME DU SWAZILAND > MBABANE

🚗 Petit déjeuner à l'hôtel.

🚗 *Préparez vos passeports!* Au programme du jour le **Royaume du Swaziland** et son atmosphère si particulière qui se reflète dans les paysages captivants qui jalonnent cette étape orientée vers la **gastronomie**.

🚗 Les routes qui traversent d'immenses forêts de pins sont très relaxantes mais les paysages y sont changeants et surtout très chaleureux.

🚗 Vous pourrez ainsi profiter des **décors grandioses** qu'offre cette province, avant d'arriver dans la capitale **Mbabane**, agréable petite ville avec son marché sympathique.

🚗 « **Malolotja Nature Reserve** », située à 35 km direction **Piggs Peak** est une réserve naturelle « immaculée » qui reste un endroit peu visité. Au cœur des paysages vallonnés, gambadent des animaux sauvages tels que le **damalisque**, le **gnou**, le **zèbre** et l'**éléphant**.

🚗 Déjeuner libre en cours de route.

🚗 Diner à l'hôtel.



## JOUR 8

174 miles / 280 Km

Hôtel « Protea Hluhluwe and Safari » à Hluhluwe.



## MBABANE > ZOULOU LAND > HLUHLUWE (SAFARI 4x4)

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- Départ pour la traversée du **Swaziland** dans sa partie sud pour rejoindre la réserve de **Hluhluwe** (prononcer *Chlouchlou wa*) et **Umfoloz**i appelé « *Big Five* ».
- Douane à **Pongola**
- Sans conteste le plus beau, le plus vaste, le plus riche parc animalier de la région du **Kwazulu-Natal**. On peut observer une grande variété d'animaux, fondé en 1895, c'est le plus vieux parc d'Afrique du Sud. C'est parti pour le second **Safari en 4 x 4** ...
- Route vers **Hluhluwe** avec « **Dumazulu Traditional Village & Lodge** », afin de se faire une idée des traditions zouloues et de là, visite du « **Mkuzi Game Reserve** », entre les montagnes **Ubombo** et **Nsumu Pan**, le paradis ornithologique.
- Dîner à l'hôtel.

## JOUR 9

68 miles / 110 Km

Hôtel « Protea Hluhluwe and Safari » à Hluhluwe.



## HLUHLUWE > ST LUCIA > HLUHLUWE

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- Départ pour **St Lucia**, petite station balnéaire coincée entre un immense lac-estuaire et la mer. On y croise de nombreux crocodiles et hippopotames coté estuaire, des **requins** et des poissons multicolores du coté océan (novembre-décembre : on peut observer les tortues).
- Le Parc « **The Greater St Lucia Wetland** » possède à la fois l'un des plus larges système estuaire d'Afrique et les récifs coralliens les plus au sud du continent. En le classant au **patrimoine mondial de L'UNESCO** en 1999, le Comité du Patrimoine Mondial a souligné « l'exceptionnelle biodiversité » du parc. **L'une des réserves les plus extraordinaires du monde !**
- Déjeuner libre en cours de route.
- Possibilité (en option) d'effectuer une sortie en bateau ou une plongée dans les lagons de **St Lucia**.
- Découverte du « **Crocodile Centre and Snake Park** » : à la fois un musée et un zoo où l'on peut y voir des crocodiles du Nil et assister à leur repas ...

## JOUR 10

186 miles / 300 Km

Hôtel « La Villa Prince Impérial » à Vryheid



## HLUHLUWE > LA ROUTE DES BATAILLES > VRYHEID

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- Pendant la majeure partie du XIX<sup>ème</sup>, et aussi au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'arrière-pays de la **province du KwaZulu-Natal** a été le théâtre d'une série de conflits meurtriers entre Zoulous, Boers et Britanniques.
- Pour retrouver les traces de ce passé héroïque, commençons par **Ulundi** connue pour la victoire finale que les Anglais y remportèrent sur les Zoulous.
- Puis direction **Blood River** où en 1838 moins de 500 pionniers boers parvinrent à y repousser l'attaque d'environ 15 000 zoulous ; Victoire commémorée par des chariots en bronze figurant sur le camp.
- Arrivée au « **Mémorial du prince impérial Louis Napoléon** » : une très belle



	<p>balade dans la vallée de <i>Tshotshosi</i>, près du village de <b>Uqweqwe</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>La région offre de vastes horizons aux collines couvertes d'herbes jaunies ou très vertes (selon la saison) : on est ici au <b>cœur du pays Zoulou</b> !</li><li>Arrivée à <b>Vryheid</b>, ancienne capitale de la nouvelle république instaurée par les Boers en 1884 et dissoute après la guerre anglo-boer, offre trois musées intéressants et surtout un <b>esprit très afrikaner</b> !</li></ul>
<p><b>JOUR 11</b></p> <p>285 miles / 460 Km</p> <p>Hôtel « <b>The Oasis Luxury Guesthouse</b> » à Sandton</p>  	<p><b>VRYHEID &gt; FREE STATE &gt; JOHANNESBURG</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Petit déjeuner à l'hôtel.</li><li>Poursuivons sur la <b>route des champs de bataille</b> avec la visite des sites de la bataille de <b>Rorke's Drift</b> et d'<b>Isandlwana</b>.</li><li>A <b>Dundee</b>, agréable petite ville située sur une colline aérée : de nombreux sites historiques dont <b>Talana Hill</b> cadre du premier affrontement seront l'occasion de clore cet itinéraire historique.</li><li>Rejoignons <b>Johannesburg</b> via <b>Harrismith</b> (dans le <b>Free State</b>), pour admirer une dernière fois la flore sud-africaine avec « <b>Wild Flower Gardens</b> ». Elle est également une petite ville riche en bâtiments de belle architecture ancienne et fière de son arbre pétrifié, vieux de 250 millions d'années !</li><li>Au sud, le fameux « <b>Sterkfontein Dam Nature Reserve</b> » vous attend ! Refuge d'une multitude de mammifères et d'oiseaux qu'étaient, il y a peu en voie d'extinction.</li></ul> <p>Cette <b>splendide réserve naturelle</b> se distingue également par la <b>beauté de ses paysages</b> ainsi que par ses sites propices à la pêche, sports nautiques ou à l'alpinisme.</p>
<p><b>JOUR 12</b></p>	<p><b>JOHANNESBURG &gt; PARIS CDG</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Petit déjeuner à l'hôtel.</li><li>Remise des motos et transfert à l'aéroport/hôtel.</li><li>Selon les horaires de vol : après-midi libre (shopping, détente ou visite ...)</li><li>Envol à destination de Paris Charles de Gaulle</li><li>Diner et nuit à bord.</li></ul>
<p><b>JOUR 13</b></p>	<p><b>PARIS CDG</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Petit-déjeuner à bord.</li><li>Arrivée à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle dans la matinée.</li></ul>

**DATE DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :**

 Du samedi 01 décembre au jeudi 13 décembre 2012



## Conditions de vente

Produit : South Africa – Kruger Park Tours – 13 jours / 10 nuits

Prix par personne, en chambre double et en formule :	Accompagnée
Forfait Pilote (Harley-Davidson)	5 290,00 €
Forfait Passager	3 390,00 €
Supplément Aérien « Vacances Scolaires – Toutes Zones »	100,00 €
Supplément Chambre Individuelle	580,00 €

### Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris > Johannesburg > Paris, sur vols réguliers, en classe économique, sur la Cie Air France/KLM ou South Africa Airways.
- Les taxes d'aéroport et de sécurité **90,00 €**,
- La nouvelle surcharge Q (hausse carburant) **240,00 €**,
- Tous les transferts** de l'aéroport à hôtel à notre centre de location et vice-versa,
- Le logement dans les **hôtels de catégorie supérieure** mentionnés au programme ou similaire, en chambre double,
- Les taxes et services hôteliers,
- Les **2 safaris en 4x4** au **Kruger National Park & à Hluhluwe Reserve**,
- Les **repas : les petits déjeuners & les dîners** (les déjeuners mentionnés dans le programme sont facultatifs),
- Formule « Accompagnée » : 10 jours de location** d'une Harley-Davidson, prise et rendue à **Sandton** (Johannesburg), en **kilométrage illimité**, toutes les taxes (locales & environnementales), **pour deux personnes**, les assurances et la préparation de la moto.
- Les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en van pour la logistique (aérien, hôtel et le transport des bagages et *l'organisation éventuelle des pique-niques pour les déjeuners*).
- Un carnet de voyage complet** (carte, guide, étiquette de bagages etc.).

### Ces prix ne comprennent pas :

- Les boissons et les frais de nature personnelle,
- Les entrées et visites,
- Les repas (pique-niques ou déjeuner),
- L'essence, la caution & la franchise de 10.000 rands,
- Le supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones » **100,00 €**
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « **Premier** » ou Master Card « **Gold** »).
  - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
  - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
  - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

### Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de **90,00 € par personne**
- Groupe de 12 personnes : supplément de **130,00 € par personne**
- Groupe de 10 personnes : supplément de **150,00 € par personne**

### Date de Départ en « Formule Accompagnée » :

- Du samedi 01 décembre au jeudi 13 décembre 2012



## Ce qu'il faut savoir

---

### Formalités :

- ✈ Les titulaires d'un passeport de l'Union Européenne n'ont pas besoin de visa pour pénétrer en Afrique du Sud.
- ✈ Mais la date d'expiration de leur passeport doit dépasser d'au moins un mois la date prévue de fin de séjour. Attention toutefois, votre passeport doit avoir encore au moins deux pages vierges pour l'apposition des tampons d'entrée et de sortie du territoire sud-africain.
- ✈ D'autre part, les touristes doivent être en possession d'un billet de retour chez eux.
- ✈ Vaccins : Les touristes en provenance de l'UE ne se trouvent pas dans l'obligation d'être vaccinés. Il est toutefois recommandé de suivre un traitement contre le paludisme dans les provinces du nord, du Transvaal oriental, du nord-est du Kwazulu-Natal et particulièrement dans la région du Kruger (surtout de novembre à mars).

### Transport Aérien :

- ✈ Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- ✈ Nous travaillons principalement avec 3 Cies Aériennes régulières : British Airways (via Londres), Groupe Air France & South Africa Airways.

### Climat :

Tout d'abord, il faut savoir que les saisons sont inversées par rapport à l'hémisphère Nord. *Toutes les saisons présentent des particularités intéressantes :*

- ✈ **Été : mi-octobre à mi-février**, se caractérise par un temps chaud et ensoleillé accompagné parfois d'orages qui disparaissent rapidement (de 25° à 35° C) sauf la province de Western Cape avec son climat méditerranéen où les précipitations seront en hiver.
- ✈ **Hiver de mai à août** avec un grand ciel bleu et des températures clémentes. Mais tout de même fraîche la nuit. Meilleure période pour l'observation des animaux dans le Kruger.
- ✈ **Automne** : de mi-février à mi-avril, température en baisse, très peu de pluie. Au Cap l'automne est fantastique avec des journées ensoleillées et des nuits douces idéales pour profiter des terrasses.
- ✈ **Printemps** : il est spectaculaire dans les provinces du CAP **d'août à mi-octobre** avec entre autre un réveil de la nature avec ses immenses tapis de fleurs dans les régions arides comme le Namaqualand

### Hôtels :

- ✈ Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.
- ✈ Nous avons privilégié un hébergement caractéristique local et confortable situé pour la plupart dans de jolies maisons typiques : *Guesthouses, Lodge, Cottage ou Hôtel en centre ville de catégorie supérieur (3\*\*\* ou 4\*\*\*)*. Dans tous les hôtels que nous vous proposons les petits déjeuners seront inclus.

### Carnet de voyage :

- ✈ Environ un mois avant votre départ, nous vous remettons un carnet de voyage personnalisé comprenant : guide touristique, infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers, coordonnées de chaque hôtel, etc.
- ✈ **Road Book** : En option (70 €) est un Carnet de Route d'hôtels à hôtels personnalisé qui sera un guide astucieux pendant votre séjour et qui s'avérera un souvenir formidable après.

### Budget Prévisionnel :





- ✈ **Monnaie** : La devise est le ZAR (Rands) qui se divise en 100 cents.  
Pour les pièces : 5c, 10c, 20c, 50c, 1R, 2R et 5R. Pour les billets : 10R, 20R, 50R, 100R et 200R. 1 ZAR = 0.10 € (au 20/07/11)
- ✈ **Essence** : Un gallon (3,80 litres) est à environ 26 Rands (ZAR) selon la région. **Soit le litre d'essence = 0,67 euros.**
- ✈ **Taxes** : La plupart des points de vente au détail appliquent une **TVA de 14 %**, remboursée aux touristes étrangers lors de leur départ, en fonction du montant dépensé et sur présentation des factures d'origine et des formulaires adéquats dûment remplis. (si elle dépasse 250 Rands)
- ✈ Dans les bars et les restaurants, **les pourboires s'élèvent généralement à 10 %.**

### Location :

- ✈ Age minimum 21 ans - Permis International Moto, classe A (motos lourdes)
- ✈ Carte de crédit internationale obligatoire pour la caution de 10.000 rands (Visa, American Express, etc.).
- ✈ Circulation interdite sur les routes non publiques et hors des routes.
- ✈ **Les Harley Davidson 1584cc**: Electra Glide, Road King, Heritage Softail, Fat Boy, Dyna, etc.
- ✈ **Équipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise, porte-bagages et d'un appui dos.



### Conduite / Routes :

-  En Afrique du Sud, les voitures roulent à gauche, mais la priorité est à droite. Il existe de nombreux carrefours à 4 stops : toutes les voitures s'arrêtent, le premier arrivé repart en premier, le second en second, ... Lorsqu'une voiture souhaite vous doubler, il est de bon ton, si la route le permet, de se placer sur la bande d'arrêt d'urgence le temps que le dépassement soit effectué ; l'autre voiture vous remerciera alors de quelques clignotements de warning.
-  Les limitations de vitesse varient entre 120 km/h sur les routes principales et autoroutes, 100 km/h sur les routes secondaires et 60 km/h en agglomération.
-  Les infrastructures sont excellentes et les routes en bon état. Toutefois, les distances d'une ville à l'autre ne sont pas négligeables, ne vous laissez pas surprendre par les distances entre chaque étape.
-  Les lois sud-africaines en matière d'alcool au volant sont très strictes : la limite maximum autorisée est un taux d'alcoolémie de 0,05 %. (soit environ entre 1 et 1,5 verre de vin selon la taille et le poids), il est évidemment recommandé de consommer de l'alcool avec modération.

### Sécurité & Hygiène :

-  L'Afrique du Sud est une destination aussi sûre que n'importe quelle autre. Il faut toutefois prendre quelques précautions d'usages, que préconise le simple bon sens (ne pas exhiber votre argent en public, pas de bijou de valeur etc.).
-  La plupart des grandes villes ont mis en place des programmes de prévention du crime organisé. Des conseils élémentaires de sécurité seront mis à votre disposition dans les hôtels et les offices du tourisme.
-  Les plupart des étrangers ne savent pas que l'Afrique du Sud possède une infrastructure bien développée, d'excellentes installations de traitement de l'eau et des infrastructures médicales qui n'ont rien à envier aux meilleures du monde.
-  Dans la majorité des régions d'Afrique du Sud, l'eau du robinet est sans danger. Dans les hôtels, les restaurants et les bars de nuit, les normes d'hygiène et de préparation des aliments sont généralement excellentes. Si vous avez un doute achetez votre boisson ou votre aliment en vérifiant bien que l'emballage est d'origine.

## Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

**L'inscription / Règlement** - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

**Prix** - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2012 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juillet 2011 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. *En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (1 USD = 0,70 €), ou du dollar canadien (1 CAD = 0,76 €) ou du rand sud-africain (1 ZAR = 0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.*

**Assurances** : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

**Location de la moto** : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

**Formalités** - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, sauf Cuba, mais vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique/électronique.

- **Voiture** : vous devez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.
- **Moto** : vous devez être âgé de plus de 21 ans, Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national.

**Carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal.**

**Annulation/Modification** - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

**Durée de la location** : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

**Hôtellerie** : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement avec 1 ou 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

**Réclamations** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

## Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

**Article R211-5.** Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R211-6.** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Article R211-7.** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R211-8.** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12 - Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13 - La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

**Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :**

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD  
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR
- **ARGENTINE** : caution & franchise 3.000 USD
- **CUBA** : caution & franchise 1.500 EUROS
- **MAROC** : caution & franchise 1.200 EUROS
- **MEXIQUE** : caution & franchise 1.000 USD

**Minimum de participants** : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : établis sur la base de 8 motos (16 personnes). Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
  - Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur,
  - Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de 30 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

**Prestations non utilisées** : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées

**Article R211-9.** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-10.** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-11.** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-12.** Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.